

La Voironnaise PAYRE - Règlement

Article 1 - Date

La 13ème édition de « La Voironnaise Payre » est organisée le Samedi 13 décembre 2025 par l'association Amicale Laïque Voiron Athlétisme.

Article 2 - Parcours

Parcours au cœur du centre-ville sur routes goudronnées.

Le parcours des nano-lutins et des micro-lutins est un aller-retour de 400m sur l'avenue Léon et Joanna Tardy.

Le parcours des mini-lutins est une boucle de 950m à réaliser une fois.

Le parcours des Lutins est une boucle de 950 m à réaliser deux fois.

Le parcours adulte est une boucle mesurée de 2km. Les coureurs effectueront 4 boucles pour un total de 8km.

Le Challenge Trenta'team est un relais de 4 coureurs. Chaque coureur devra parcourir une fois la boucle.

La route sera fermée pendant l'épreuve, les rues piétonnes seront entièrement réservées aux coureurs et spectateurs.

Article 3 - Catégories

Courses enfants

17h00 : Nano-lutins (années de naissance : 2022 - 2021 - 2020) - Départ et arrivée Gare routière Nord Voiron (non chronométrés)

17H10 : Micro-lutins (années de naissance : 2019 - 2018 - 2017) - Départ et arrivée Gare routière Nord Voiron (chronométrés)

17h20 : Mini-lutins (années de naissance 2016 - 2015 - 2014) - Départ et arrivée Gare routière Nord Voiron (chronométrés)

17h30 : Lutins (années de naissance : 2013 - 2012 - 2011) - Départ et arrivée Gare routière Nord Voiron (chronométrés)

Course Adultes + Challenge Trenta'Team (chronométrés)

18H00 : Course populaire (année de naissance à partir de 2010) // Départ et arrivée Gare routière Nord 38500 VOIRON

Article 4 - Parcours PPS

Le PPS remplace le certificat médical au 1er septembre 2024

Chaque coureur qui ne possède pas une licence sportive conforme au règlement de la FFA devra dorénavant fournir à l'organisateur, au moment de l'inscription en ligne, l'attestation de son Parcours de Prévention Santé (PPS) – valable seulement trois mois* – qu'il aura préalablement validé sur la plateforme : <https://pps.athle.fr/>

LICENCES SPORTIVES

Coureurs majeurs licenciés :

La licence sportive doit être en cours de validité au jour de la manifestation.

Licences acceptées :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées

- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA

Licences non acceptées :

Licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement, Découverte – Licences triathlon, course d'orientation, pentathlon moderne

Licences autres fédérations : Foot, VTT...

Licences étrangères. Coureurs majeurs non licenciés ou ne possédant pas une des licences acceptées :

Ils doivent avoir déposé leur attestation PPS de moins de trois mois (du jour de la compétition) sur le site de l'organisation au moment de l'inscription. Aucun autre document ne sera accepté- les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées par les organisateurs à la place des attestations PPS.

Coureurs mineurs licenciés :

Les participants devront fournir l'un des deux types de licences suivantes au moment de l'inscription :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées

- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

Coureurs mineurs non licenciés :

Les participants devront fournir le document suivant : Au moment de l'inscription : L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (questionnaire mineurs). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Article 5 - Engagements

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. 15 jours avant l'épreuve, il ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure (intempéries ou autre)

Article 6 - Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur le Site de la Voironnaise Payre : <http://lavoironnaise.fr> jusqu'au 30 novembre 2025 à 00h00, sauf si la limite est atteinte avant.

La procédure d'inscription par internet est décrite sur le site de « La Voironnaise »

Le nombre d'équipes sur le Challenge Tranta'Team est limité à 60 et le nombre de coureur sur la course populaire à 1100 coureurs.

Le nombre de coureurs sur les courses nano, micro, mini et lutins est limité à 150

Article 7 - Prix

Le montant de l'inscription est indiqué dans la rubrique « inscription » du dit site internet. Ces montants sont hors frais de service liés à l'utilisation de la plateforme d'inscription.

La Voironnaise Crédit Mutuel 8Km : Tarif de 15 € pour la course outre 1 € reversé à l'ARSLA (Association pour la recherche sur la SLA ou maladie de Charcot) soutenue par la Voironnaise Payre.

Challenge Trenta'Team : 7 € par relayeur soit 28 € l'équipe

Course micro à Lutin : 5.5 €

Article 8 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu :

- Le vendredi 12 décembre 2025 de 18h00 à 20h00 chez Performance automobiles ZA du parvis – avenue de la croix Morin 38500 Voiron

- Le samedi 13 décembre 2025 à partir de 10h00 et jusqu'à 17H30 chez Gozzi Voiron – Espace Montagne.

Une pièce d'identité ou une licence vous sera demandée lors du retrait du dossard. Tout athlète participant à l'une des épreuves doit impérativement porter le dossard officiel qui lui est fourni par l'organisation.

Celui-ci ne peut être ni plié ni modifié. Il doit être porté visiblement sur la poitrine.

Article 9 - Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. Tout coureur sans dossard ne disposera d'aucun support de la part des organisateurs.

Article 10 - Sécurité

La sécurité est assurée par des signaleurs.

Une assistance médicale est assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux sont habilités à mettre hors course tout concurrent considéré comme inapte à poursuivre la compétition.

Les pompiers ainsi que la gendarmerie sont avisés de la course par courrier.

Pour des raisons de sécurité, les coureurs devront effectuer leur échauffement sur le parcours prévu qui est indiqué le jour de la course et sur le site de « La Voironnaise Payre ».

Les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les animaux) sont interdits.

Article 11 - Ravitaillement

Un ravitaillement est installé à l'arrivée de la course et à disposition de tous les coureurs uniquement.

La zone de ravitaillement est interdite au spectateurs et accompagnants.

Article 12 - Récompenses

Les récompenses seront attribuées :

- Aux cinq premiers au scratch H/F de la manière suivante : 1^{er} H/F 230 euros ; 2^e H/F 180 euros ; 3^e H/F 120 euros ; 4^e H/F 80 euros ; 5^e H/F 60 euros. Une prime de 100 euros sera accordée au 1^{er} H/F de l'épreuve 8km en cas de record battu !

- A chaque premier(e) des catégories FFA regroupées ainsi : U18, U20, U23, SE et M0, M1 et M2, M3 et M4, M5 et M6, M7 et M8. Il n'y a pas de cumul possible pour la remise des prix (scratch + catégorie)

- Challenge Trenta Team (composée de 4 coureurs minimum) : La première équipe de chaque catégorie : Amie-Famille / Association -Entreprise

- Courses enfants : Les 5 premiers garçons et filles : nano-lutins, micro lutins, mini lutins et lutins

La remise des récompenses se faisant dès les premiers des susdites catégories arrivées. Les lots ne sont distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

Article 13 - Crise sanitaire

En cas d'annulation liée à une nouvelle crise sanitaire, les inscriptions payées seront reportées sur la course de l'année suivante.

Article 14 - Droit d'image et des données à caractère personnel

CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs (notamment pour l'envoi postal du journal, à la FFA conformément au règlement des courses Running).

Droit d'image : tout coureur à qui est attribué un dossard, autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur

tout support, y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 - Défi « Queen / King of ALV »

Mise en place d'un défi « Queen / King of ALV »

Défi ouvert uniquement à la course populaire (8Km).

Le plus petit chrono au cumul des 2 courses TOUR DU LAC COLAS 2025 (<https://www.tdl-paladru.fr/>) et Voironnaise Payre 2025 l'emporte. Lors de la Voironnaise Payre, le coureur (homme et femme) participant au défi avec le meilleur chrono sur le TDL Colas participera avec un dossard « Queen / King of ALV ».

Article 16 - Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de la "Charte du coureur" et en accepte toutes les clauses sans réserve.